

Bora HC

Pour réprimer la pourriture des racines causées par Pythium spp., Rhizoctonia spp. et Fusarium spp. dans les plantes ornementales de serre, les plants de pépinières d'extérieures et les grandes cultures agricoles; les maladies foliaires causées par Botrytis cinerea dans les cultures de serres, les plants de pépinières d'extérieures, et sur les fraises, les laitues et les géraniums

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT UTILISATION

GARANTIE : la souche KRL-AG2 de *Trichoderma harzianum* Rifai contient un minimum de $1,0 \times 10^7$ unités formant de colonies par gramme de poids sec.

Avertissement, contient les allergènes blé et sulfite.

ORGANISMES VIVANTS

SENSIBILISANT POTENTIEL

N° D'ENREGISTREMENT 31103 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 0,453 – 90,9 kg

AEF Global Inc 925 des Calfats, Lévis QC, G6Y 9E8

Téléphone : 1-418-838-4441

Sans frais d'assistance téléphonique : 1-866-622-3222

www.aefglobal.com

N° de lot :

Date de fabrication : utiliser dans les 12 mois suivant la date de fabrication

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX :

Bora HC est un biofongicide qui réprime les maladies foliaires ou de la pourriture des racines dans les plantes ornementales de serre et de champ, les pépinières extérieures, les champs agricoles et sur les fraises, laitue, légumes-fruits et cucurbitacées. La matière active est un microbe utile, la souche T-22 (KRL-AG2) de *Trichoderma harzianum* Rifai. Lorsqu'elle est appliquée sur les semences, les plants repiqués, la terre de rempotage des serres ou le sol, Bora HC s'incorpore activement aux racines des plantes pendant qu'elles se développent, et protège les racines contre *Pythium*, *Rhizoctonia* et *Fusarium*. En tant qu'application foliaire, Bora HC réprime également *Botrytis cinerea*.

Bora HC peut être utilisé seule ou conjointement avec certains fongicides chimiques ; contacter le fabricant ou le distributeur pour obtenir le bulletin de compatibilité technique.

Pour supprimer la pourriture des semences et la fonte des semis des boutures infectées à l'interne, utiliser des fongicides chimiques ou d'autres méthodes appropriées en plus de Bora HC.

Remarque : Bora HC contient les spores vivantes d'un microbe utile. Bora HC s'active lorsque la température du sol est supérieure à 10°C. La suppression n'est pas efficace lorsque le sol est froid, et est encore plus efficace dans un sol neutre ou acide que dans un sol alcalin.

MODE D'EMPLOI :

BASSINAGE DE LA TERRE DE REMPOTAGE OU DU SOL

Poivrons, tomates et concombres de serre

Cultures ornementales de serre

Cultures en pépinières

TERRE DE REMPOTAGE : suspendre Bora HC dans une quantité suffisante d'eau (ex., 30-45 g/100L) pour obtenir une application uniforme, et appliquer au taux de 55-110 g par mètre cube de terre de rempotage de serre, de sol ou de plate-bandes. Bora HC peut être appliqué avec des buses à faible pression tels que des buses à fente ou autres systèmes d'arrosage. Agiter pour maintenir la suspension.

BASSINAGE DE PÉPINIÈRE :

Suspendre Bora HC dans une quantité suffisante d'eau (ex., 30-45 g/100L) pour obtenir une application uniforme, et appliquer au taux de 55-110 g par mètre cube (non compacté) de terre de rempotage de pépinière, de sol ou de plate-bandes. Bora HC peut être appliqué avec des buses à faible pression tels que des buses à fente ou autres systèmes d'arrosage. Agiter pour maintenir la suspension.

APPLICATION PAR TREMPAGE

Bulbes : toutes les cultures ornementales

Tremper les bulbes dans une suspension de 60 g/L de Bora HC avant de les planter.

APPLICATION FOLIAIRE :

Bora HC devrait être appliqué par prévention dès les premiers signes de maladie.

Fraise (serre et champ) : Pour réprimer le *Botrytis cinerea*, appliquer 10 grammes par litre d'eau sur le feuillage et les fleurs tous les 7-14 jours selon la pression de la maladie.

Laitue (champ) : Pour réprimer le *Botrytis cinerea* (*B. cinerea*), appliquer 10 grammes par litre d'eau sur le feuillage tous les 7-14 jours selon la pression de la maladie.

Tomate (serre et champ) : Pour réprimer la pourriture grise sur les tomates, appliquer 3,75-7,5 grammes par litre d'eau sur le feuillage tous les 7-14 jours selon l'état de la maladie.

Légumes-Fruits (serre et champ) : Pour réprimer le *Botrytis cinerea*, appliquer 3,75-7,5 grammes par litre d'eau sur le feuillage tous les 7-14 jours selon la pression de la maladie.

Cucurbitacées (champ) : Pour réprimer le *Botrytis cinerea*, appliquer 3,75-7,5 grammes par litre d'eau sur le feuillage tous les 7-14 jours selon la pression de la maladie.

Cultures ornementales : Pour réprimer le *Botrytis cinerea*, appliquer 7,5 grammes par litre d'eau sur le feuillage tous les 7-14 jours selon la pression de la maladie.

Il est impossible de tester toutes les variétés ornementales, et certaines peuvent démontrer un retard de croissance. Bora HC devrait d'abord être testé sur un petit lot de plantes si la réaction de cette variété est inconnue avant de l'utiliser pour la production commerciale.

TRAITEMENT DES SEMENCES (APPLICATION SUR PLACE)

Pois, fève de Lima, haricot, lentille et fève de soja

Bora HC est appliqué sur les semences au taux de 60-125 g par 50 kg de semences pour la protéger contre la pourriture des racines. Pour assurer une application uniforme, ajouter la moitié de la quantité requise de Bora HC à la moitié des semences dans la trémie, mélanger avec une palette en bois, et ajouter le reste des semences et de Bora HC. Bora HC peut être appliqué dans une quantité suffisante d'eau pour enrober les semences. [4 oz/100 lb de semences = 125 g/50 kg de semences]

APPLICATION PAR TREMPAGE SUR LA TERRE DE REMPOTAGE					
Cultures	Maladie	Pathogènes	Taux d'application	Volume de pulvérisation	Suppression/Répression parasitaire
Cultures ornementales en serres	Pourriture des racines	<i>Pythium</i> spp. <i>Rhizoctonia</i> spp. <i>Fusarium</i> spp.	55-110 g/m ³	30-45 g/100L	Répression
Cultures en pépinières d'extérieures					
Légumes de serres: Poivrons, Tomates et Concombres					

APPLICATION FOLIAIRE					
Cultures	Maladie	Pathogènes	Taux d'application	Intervalle	Suppression/Répression parasitaire
Fraise (Serre et Champ)	Maladie foliaire Moisissure grise	<i>Botrytis cinerea</i>	10 g/L	7-14 jours	Répression
Laitue (Champ)					
Tomate (Serre et Champ)			3.75-7.5 g/L	7-14 jours	Répression
Légumes-fruits (Serre et Champ)			3.75-7.5 g/L	7-14 jours	Répression
Cucurbitacées (Champ)			3.75-7.5 g/L	7-14 jours	Répression
Plantes ornementales cultivées à l'extérieures			7.5 g/L	7-14 jours	Répression

APPLICATION PAR TREMPAGE				
Cultures	Maladie	Pathogènes	Taux d'application	Suppression/Répression parasitaire
Bulbes ornementaux	Pourriture des racines	<i>Pythium</i> spp. <i>Rhizoctonia</i> spp. <i>Fusarium</i> spp.	Tremper les bulbes dans une suspension de 60 g/L	Répression

TRAITEMENT DES SEMENCES (APPLICATION SUR PLACE)				
Cultures	Maladie	Pathogènes	Taux d'application	Suppression/Répression parasitaire
Pois Fève de Lima Fève Lentille Soja	Pourriture des racines	<i>Pythium</i> spp. <i>Rhizoctonia</i> spp. <i>Fusarium</i> spp.	60-125 g/50kg de semences	Répression

Il est impossible de tester toutes les variétés ornementales et certaines variétés peuvent démontrer un retard de croissance. Bora HC devrait être testé en premier lieu sur un petit lot de plantes si la réaction de cette variété est inconnue avant de l'utiliser pour la production commerciale.

CONSIGNES GÉNÉRALES D'APPLICATION

Utiliser la quantité de solution à pulvériser pour couvrir entièrement le feuillage. La taille de la culture, l'équipement de pulvérisation et les pratiques locales détermineront le volume d'eau requis. Pulvériser de façon à mouiller tout en évitant le ruissellement. Utiliser des débits supérieurs lorsque les conditions favorisent le développement de la maladie ou une grande pression de la maladie est prévue.

Bora HC peut être appliqué à l'aide d'un réservoir dorsal portatif ou de l'équipement de pulvérisation au sol. Ne pas utiliser de pulvérisateurs à faible débit. L'AGITATION EST REQUISE POUR MAINTENIR LA SUSPENSION. L'équipement d'application doit être nettoyé avant d'utiliser ce produit, et les solutions préparées doivent être pulvérisées dans les 4 heures suivant leur préparation. Pour éviter que l'embout de la buse ne soit obstrué, le fabricant recommande l'utilisation d'écrans à 50-100 mailles dans tout l'équipement servant à la pulvérisation.

APPLICATION À L'AIDE D'UN PULVÉRISATEUR AGRICOLE : NE PAS appliquer durant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque les vents soufflent en rafales. Les gouttelettes de pulvérisation NE doivent PAS être de dimensions inférieures à la classification fine/moyenne/grosse de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe doit se trouver à 60 cm ou moins de la culture ou du sol.

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Peut causer une sensibilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Éviter de respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants étanches, des chaussures, des chaussettes, des lunettes de protection et un respirateur/masque qui filtre la poussière/le brouillard de pulvérisation (préfixe d'homologation MSH/NIOSH TC-21C) ou un respirateur homologué par la NIOSH avec tout filtre N-95, R-95, P-95 ou HE pour produits biologiques au moment de manipuler, mélanger/remplir ou appliquer le produit, et durant toutes les activités de nettoyage/réparation. Bien se laver à l'eau et au savon

après avoir manipulé le produit. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Pour les applications dans une serre, interdire l'accès aux zones traitées aux personnes non protégées pendant 4 heures suivant le traitement.

PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :

Comme ce pesticide n'est pas enregistré pour la suppression des ravageurs dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour supprimer les ravageurs aquatiques.

NE PAS contaminer sources d'alimentation en eau d'irrigation ou en eau potable ou les habitats aquatiques avec ce produit.

NE PAS nettoyer l'équipement ou éliminer les déchets dans quelconque source d'alimentation en eau.

Pour réduire l'écoulement des zones traitées dans les habitats aquatiques, tenir compte des caractéristiques et des conditions du site avant le traitement. Voici quelques-unes des caractéristiques et conditions du site susceptibles de causer l'écoulement : fortes pluies, pente modérée ou abrupte, sol nu, sol mal irrigué (ex., sol compacté, à fine texture, ou faible en matière organique comme l'argile).

NE PAS appliquer ce produit du haut des airs.

PREMIERS SOINS :

EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche et la gorge à grande eau. Ne pas faire vomir.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU/LES VÊTEMENTS : Retirer les vêtements contaminés. Se laver abondamment à l'eau et au savon.

EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la victime à l'air frais.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder l'œil ouvert et rincer doucement avec de l'eau. Retirer les verres de contact s'il y a lieu, et continuer de rincer l'œil..

GÉNÉRALITÉS : Appeler un médecin immédiatement si l'irritation ou des signes de toxicité apparaissent et persistent, ou semblent graves. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Entreposer dans un endroit sûr et sec, à des températures entre 2 °C et 5 °C. NE PAS contaminer l'eau, la nourriture humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver le produit dans son contenant original pendant l'entreposage et garder le contenant fermé hermétiquement lorsqu'il n'est pas employé. Le produit devrait être utilisé dans les 12 mois suivant la date de fabrication lorsqu'il est dans une salle d'entreposage réfrigérée.

ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION

1. Vider à fond le contenu dans l'applicateur ou un autre dispositif d'application
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.